

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF du 7 septembre 2026

L'égalité passe par l'indépendance financière

A l'issue de leur rencontre, les quatre pays germanophones réclament un meilleur financement, un soutien accru et une meilleure protection pour les femmes dans l'agriculture

Hambourg, 1er septembre 2026 – L'indépendance financière est une condition essentielle à l'égalité des femmes dans l'agriculture. Les présidentes et gérantes des associations germanophones des paysannes et de femmes rurales d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse et du Tyrol du Sud s'accordent sur ce point. À l'occasion de l'Année internationale des femmes dans l'agriculture 2026, elles se sont réunies à Hambourg pour leur rencontre annuelle des quatre pays germanophones. La sécurité financière des femmes ainsi que leur accès égalitaire au financement et aux aides de la politique agricole ont figuré au cœur des discussions.

Dans les exploitations agricoles, les femmes assument des responsabilités en tant qu'entrepreneuses, co-entrepreneuses et co-responsables des décisions concernant l'exploitation. Pourtant, la structure de la propriété, la constitution d'un capital, la prévoyance vieillesse ainsi que l'accès au financement et aux aides ne reflètent souvent pas suffisamment leurs contributions.

« Il est prouvé que, tous secteurs confondus, les entreprises dirigées par des femmes présentent moins de risques et sont plus fiables en matière de remboursement des crédits que celles dirigées par des hommes. Parallèlement, elles obtiennent de meilleurs résultats sur les plans environnemental, social et de gouvernance, et investissent davantage dans la formation continue de leur personnel », souligne **Petra Bentkämper, présidente de l'association allemande des femmes rurales**. « Il est temps d'en tirer les conclusions qui s'imposent. »

Les présidentes et gérantes des quatre associations réclament donc :

Que les conditions d'octroi de crédits et les instruments de soutien soient conçus dans le respect de l'égalité entre les sexes, que les obstacles structurels à l'accès des femmes au financement soient supprimés et que les résultats manifestement supérieurs des entreprises dirigées par des femmes en matière de durabilité, de gestion des risques et de remboursement soient reconnus comme un atout dans les décisions de financement. Les obstacles structurels peuvent par exemple être : une taille d'exploitation plus modeste, l'absence de garanties ou le défaut de statut de cheffe d'exploitation.

De développer les offres de formation, de conseil, d'accompagnement et de mise en réseau afin de renforcer les connaissances en matière de finances et de soutenir de manière ciblée les femmes en matière de financement, de reprise d'exploitation, de création d'entreprise et d'investissements.

Attribuer les aides agricoles de manière à respecter l'égalité entre les sexes, supprimer les obstacles existants à l'accès aux exploitations et développer des programmes de soutien spécifiques destinés aux femmes.

Renforcer l'autonomie financière et la protection sociale des femmes dans l'agriculture et créer des instruments qui garantissent une protection contraignante, en particulier pour les femmes qui travaillent dans l'exploitation. En liant les paiements directs à la preuve d'une couverture d'assurance pour les partenaires travaillant dans l'exploitation, la Suisse montre comment la politique agricole peut mettre en place des incitations ciblées à cet effet.

Les présidentes déclarent :

Anne Challandes, présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF : « L'égalité ne sera atteinte que lorsqu'une femme n'aura plus besoin de justifier ses choix en matière de position, de prise de responsabilité et de répartition de tâches, mais qu'elle pourra les effectuer en toute liberté et sans obstacles. »

Irene Neumann-Hartberger, présidente de la Communauté de travail des paysannes autrichiennes : « Il faut mener un véritable travail de sensibilisation sur les thèmes de la protection sociale et des finances. Des programmes de soutien spécifiques aux projets menés par des agricultrices et paysannes et des instruments financiers ciblés faciliteraient considérablement la mise en œuvre d'idées innovantes au sein des exploitations et renforceraient l'autonomie économique des femmes. »

Antonia Egger-Mair, présidente de l'Organisation des paysannes du Tyrol du Sud : « Les femmes apportent des fonds propres et des contributions aux exploitations ; cet aspect doit également être abordé dans le cadre de la formation en matière de finances, et il faut sensibiliser les femmes à la nécessité de protéger cet apport. »

Ces quatre associations représentent ensemble environ 646'000 paysannes et femmes rurales. La rencontre annuelle des quatre pays germanophones a pour objectif de favoriser l'échange de connaissances et d'expériences sur des questions liées à la politique agricole, sociale et concernant les femmes, ainsi que l'élaboration de positions communes au-delà des frontières nationales.

Informations supplémentaires :

Anne Challandes, Präsidentin SBLV
challandes@landfrauen.ch, Tel. 079 396 30 04

Kathrin Bieri, Geschäftsführerin
bieri@landfrauen.ch, Tel. 056 441 12 63